

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an.....\$3.
do do quatre mois..... 1.00
do do un mois..... 0.25
Ed. Hebdomadaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne...\$0.10
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.06
Une fois la semaine..... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 28 Juillet 1884

QUESTIONS DU JOUR

SUBDIVISION DES QUARTIERS

Nous avons cité, dans un récent article, la clause de la loi qui attribue aux deux tiers du conseil, le droit de modifier la division des quartiers, ou d'en ajouter de nouveaux. On pourrait nous répondre que la motion constituant le comité dont le merveilleux travail nous occupe, n'avait suscité aucune opposition formelle, qu'il y avait eu, apparemment du moins, unanimité. L'objection ne nous paraît pas sérieuse. Parce que le conseil aurait pu admettre, en principe, l'opportunité de subdiviser les quartiers de la ville, allons-nous en conclure qu'il devait rester ensuite indifférent ou étranger à la manière dont ce principe serait appliqué?

Est-il raisonnable de supposer que le Conseil lui, pouvait, sans trahir l'intérêt public, sans manquer aux devoirs que la loi lui impose, s'engager à accepter aveuglement, les conclusions du comité, quelles qu'elles fussent? La logique et le bon sens s'accordent ici pour répudier cette interprétation de la loi. Non, et nous ne croyons pas non plus que le rapport du comité, s'il était soumis au Conseil, comme il devrait l'être, pût rallier les deux tiers des membres. De la reconnaissance d'un principe à son application, sous des formes diverses, il y a souvent tout un monde de distance.

Sans doute qu'il était bien permis au Conseil de charger un comité d'étudier la question, pour simplifier les procédés, et abrégé le débat, en se renseignant à l'avance. Mais il devait exiger un rapport, afin de pouvoir se prononcer en dernier ressort, et de constater, lui, le seul juge reconnu par la loi, si la nouvelle division était acceptable aux deux tiers du Conseil.

Lorsque la loi semble ambiguë, ou équivoque, il faut pour en saisir le véritable sens, chercher l'intention du législateur. Pour nous, la clause 21e nous paraît claire, lorsqu'elle dit que les deux tiers du conseil pourront altérer les divisions de la cité. Mais à ceux qui seraient moins convaincus que nous le sommes, nous demanderons si le législateur n'a pas évidemment voulu protéger ainsi le public contre toute surprise, toute manœuvre intéressée.

Il n'est pas question de comités dans la loi et le Conseil ne peut déléguer à d'autres, nous le répétons, des pouvoirs conférés aux deux tiers de ses membres. En réfléchissant un peu, l'on comprend du reste, que le législateur n'aurait permis au Conseil de confier à des personnes irresponsables, l'exercice d'un pouvoir aussi dangereux. Que n'aurions-nous pas à redouter, en effet, si deux ou trois personnages, appartenant ou n'appartenant pas au Conseil, avaient le privilège exclusif de tailler comme bon leur semblerait, à un moment donné, dans nos divisions municipales! Et pourtant, c'est là où nous conduiraient la sanction des procédés illégaux du comité, et la négation du droit de révision par le Conseil.

Un peu de statistique, pour finir. La cité se divise, comme on le sait en cinq quartiers, qui, d'après le recensement de 1881, avaient, chacun, la population suivante:

Table with 2 columns: Quartier and Population. Rows: Quarter Ottawa (6,572), By (4,959), St-George (4,527), Wellington (8,388), Victoria (2,966). Total: 27,412

Or, le fameux comité dont il s'agit aurait proposé, dans le rapport qu'il a transmis au gouvernement provincial, de subdiviser en cinq, les trois quartiers St-George, Wellington et Victoria dont la population totale s'élève à 15,881, soit une moyenne de 5,294 par quartier. Tandis qu'il laisse dans leur état actuel, les quartiers Ottawa et By dont la population totale se chiffre par 11,531, soit une moyenne de 5,766 par quartier.

La disproportion est énorme et saute aux yeux de tout le monde. En effet, d'après la nouvelle division, les cinq nouveaux quartiers n'auraient plus qu'une population de 3,176, en moyenne, contre une population de 5,766, en moyenne, dans les quartiers Ottawa et By.

Nous savons que les intéressés ont déjà pris d'énergiques mesures pour combattre le comité, et exposer au gouvernement local toutes les conséquences de cette subdivision partielle, arbitraire et illégale des quartiers de notre ville. On nous assure, aussi, qu'il ne sera rien fait avant le retour d'Angleterre de M. Mowat.

LETRE DE QUÉBEC

26 juillet, 1884. La contestation de l'élection de M. Belleau, député de Lévis, fait du bruit à Québec. Certains incidents ont été la cause d'appréciations peu piquantes de la part du Nouvelliste à l'égard de l'honorable juge Caron. M. Rouillard, a été poursuivi pour mépris de cour. On attendait, ce matin, les plaidoyers de la règle de cour accordée contre lui, mais on a attendu en vain. M. M. Rouillard, n'a pas comparu, l'huissier chargé de la sommation n'ayant pu le servir.

Voici ce que dit le Monde de l'article du Nouvelliste:

Nous ne voulons pas discuter l'article du Nouvelliste à propos de la conduite du juge Caron; si les écarts de langage ont été trop graves, nous ne nous plaindrons pas de ses résultats; mais nous aurions préféré voir un autre que M. Langelier soumettre la question au juge et réclamer un jugement exemplaire.

M. Langelier, depuis longtemps, a toujours eu plus ou moins de relations avec la presse; et outre cela, sa position politique et la conduite du Nouvelliste à son égard sont de nature à faire croire qu'en faisant une démarche aussi grave contre un confrère et un adversaire politique, il a été mu par un autre motif que celui de sauvegarder les droits et les privilèges du Banc judiciaire.

La contestation de l'élection de M. Belleau a subi une nouvelle phase ce matin.

M. Belleau est revenu en cour et a déclaré son désir de faire sa preuve.

La Cour a admis qu'il avait droit de faire cette contre-preuve, vu qu'en matière de contestation d'élection, comme l'a prétendu M. Cyrias Pelletier, il n'y a pas d'enquête ex parte.

Les demandeurs ont alors fait motion pour continuer leur enquête mardi prochain.

(Par télégraphe)

Québec, 28 juillet. Les travaux de la Commission Royale tirent à la fin. Les témoins de la défense seront examinés et immédiatement après commencera le procès de M. Mercier pour l'affaire des \$5,000.

Contrairement à ce qui a été dit au sujet de la poursuite contre le Nouvelliste, M. Rouillard ne s'est aucunement dérobé aux recherches des huissiers, il n'a pas cessé de vaquer à ses travaux habituels. Cette cause reviendra en Cour demain ainsi que celle dans la contestation de l'élection de Lévis.

Aujourd'hui à midi, sir Hector Langevin a posé la pierre angulaire du nouvel entrepôt de douane.

PETITES NOTES

La majorité exacte de M. Dill, candidat grit élu à Muskoka n'est pas encore connue.

M. Edward Farrer, ex rédacteur en chef du Mail, et actuellement rédacteur du Sun de Winnipeg, est sérieusement malade.

M. Asselin, M.P.P., dit que la ruine, répandue par l'Electeur, qu'il doit être nommé magistrat du district est absolument fausse.

Il est certain que l'honorable M. Lynch acceptera la charge de registraire à Waterloo, dans la première semaine d'août. Le commissaire est loin d'être en bonne santé: c'est la raison pour laquelle il prend sa retraite.

On croit généralement dit une dépêche de Québec, que M. Bolduc, M.P., sera nommé sénateur à la place de M. Pozer, décédé il y a quelques jours. Dans ce cas M. Linière Taschereau offrirait sa candidature dans le comté de Beauce.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse est reconstitué. Il se compose de MM. S. Fielding, Premier et secrétaire provincial; A. J. White, procureur-général; Chas. E. Church, commissaire des mines et des travaux publics; Thomas F. Morrison, Thomas Johnson, Isidore Leblanc et J. W. Longley, ministres sans portefeuilles.

CONSEIL DE VILLE

Une assemblée spéciale du conseil de ville a eu lieu samedi, à l'hôtel-de-ville. Etaient présents, son honneur le maire et messieurs les échevins Cunningham, Gordon, Cherry, Erratt, Brown, Whellans, Heney, Germain, Swallow, Laverdure, Desjardins et Durocher.

Son honneur le maire expliqua en quelques mots le but de l'assemblée, qui était de prendre en considération la charte de la nouvelle compagnie des chars urbains, la fête civique et l'ajournement du conseil durant un mois.

Le greffier présenta une pétition signée par mille personnes demandant au conseil, que lundi le 11 août prochain soit proclamé jour de fête civique;

Il fut proposé par l'éch. Brown, secondé par l'éch. Laverdure, d'acquiescer à la demande des pétitionnaires, et que son honneur le maire proclame le 11 août prochain, comme jour de fête civique. La motion fut adoptée comme suit: Pour les échevins Brown, Heney, Germain, Laverdure, Desjardins, Durocher, Cunningham, Cherry, Erratt, Whellans, Swallow, 11. Contre, l'éch. Gordon.

La question de la charte de la nouvelle compagnie des chars urbains fut alors longuement discutée par les échevins Laverdure, Desjardins, Germain, Heney, Erratt et Cunningham.

Le conseil alors s'ajourna à lundi le 1er septembre prochain.

Ne manquez pas d'aller à l'excursion au clair de la lune, organisée par le club de raquettes "Frontenac", qui aura lieu Lundi, 28 courant.

LA FETE A LA GATINEAU

Le programme de la fête religieuse à la paroisse de St-François de Sales, Pointe Gatineau, à l'occasion de la visite pastorale de Sa Grandeur Mgr Duhamel, s'est terminé hier soir par une procession aux flambeaux.

A la messe de dix heures Sa Grandeur a officié pontificalement, assisté des messieurs du clergé qui l'accompagnaient. Le chant et la musique ne laissaient rien à désirer. M. P. Sylvain présidait à l'orgue. Un grand nombre de chœurs d'Ottawa ont participé à la fête. L'église était remplie de fidèles. Il y a eu sermon prêché en anglais et en français.

La procession aux flambeaux hier soir sur les rivières Gatineau et Ottawa a été un succès complet. Le presbytère, le couvent et les résidences le long du rivage étaient richement illuminés de chandeliers et de lanternes chinoises. Plus de cent embarcations étaient décorées de verdure, pavillons, torches et lanternes de toutes sortes.

Le corps de musique, de Sainte-Anne, qui avait offert ses services pour réhausser l'éclat de la fête s'était rendu à la Gatineau au bord du yacht à vapeur de M. P. C. Leclerc. Un chaland avait été placé à leur disposition au milieu de la procession; on comptait au delà de cent lumières environnant les musiciens, et présentant un magnifique coup d'œil.

A huit heures trois quarts, Sa Grandeur quittait le presbytère au son des cloches et se rendait au quai de la traverse, accompagné par les messieurs du clergé qui avaient pris part à la fête.

Sa Grandeur et les révérends MM. Champagne, Brunet, Charbonneau, Filâtre, Belland, et MM. les marguilliers Lepine, Moreau et Murphy montèrent dans une embarcation bien décorée de drapeaux et resplendissante de lumières. Les rameurs, MM. Berthiaume et Séguin étaient en costumes.

La procession était conduite par M. l'abbé Cousineau, assisté de M. Isidore Champagne, père de curé et de M. F. H. Ennis, secrétaire du département des travaux publics à Ottawa.

La procession arriva à Ottawa, à 10 heures. La bâtisse de M. Ratté était ornée de pavillons et de lumières. Sa Grandeur fut reçue par M. l'abbé J. O. Routhier, vicaire-général, M. l'abbé L. N. Campeau et un grand nombre de citoyens d'Ottawa. L'espace nous manque pour nous permettre de donner plus longuement les détails de cette fête, mais nous nous bornerons à dire que le spectacle que présentait l'illumination et la procession aux flambeaux sur la rivière surpassa tout ce que nous avons eu à Ottawa jusqu'à présent.

M. le curé Champagne, ainsi que messieurs les marguilliers et tous les habitants de la paroisse de St-François de Sales qui se sont montrés si zélés, méritent des félicitations pour la manière dont ils ont réglé leur digne et vénéré évêque, lors de sa visite pastorale.

FETE PATRONALE A SAINT-ANNE D'OTTAWA

La fête de Ste-Anne, patronne du Canada, a été chomée cette année à la paroisse Ste-Anne d'Ottawa, avec une pompe inaccoutumée.

A six heures du matin, près de six cents femmes de la Congrégation des dames de la paroisse Notre-Dame se sont rendues en procession à l'église Ste-Anne avec leurs insignes et ont reçu la sainte communion. M. L. N. Campeau, chapelain de la congrégation officiait à la messe, et M. l'abbé Prudhomme, curé de la paroisse, a prêché le sermon de circonstance.

Le chant et la musique à la messe de 10 heures et aux vêpres a été très bien exécuté.

Un grand nombre de femmes ont été reçues membres de la congrégation dans l'après-midi à la basilique. Il y a eu sermon et salut solennel. La fête a été très imposante.

Le pique-nique des pompiers aura lieu le 11 août prochain.

B. G. CORRESPONDANCE.

R. J. Devlin, Ecr.:

Monsieur,—J'appartiens à un club dont les membres discutent à propos de St Swithin. Un parti prétend qu'il était petit-fils de Noe, et qu'il est venu dans l'arche, tandis que l'autre prétend qu'il est venu ici avec Jacques Cartier et a établi les chutes Niagara, nous avons décidé de vous soumettre le cas.

Vous tout dévoué, William.

J'ai répondu ce qui suit:

Mon Cher William,—

Si vos connaissances sur ce point égalent celles que vous avez sur d'autres sujets votre club ne brûlera pas.

St Swithin était un évêque d'Angleterre qui a brillé au 9ème siècle.

Il n'a jamais pris une voiture de place ni monté dans un char urbain.

Il allait à pied et la nuit j suppose, pour éviter les créanciers.

Cent ans après sa mort il demanda à changer sa bière. Il trouvait peut-être le poids de la terre trop pesant ou que le ceruciel le faisait souffrir de ses cors.

On lui accorda sa demande mais ses funérailles furent retardées de quarante jours par la pluie.

Voilà pourquoi St Swithin est le patron des fabricants de parapluies.

Par une étrange coïncidence, William, je constate que j'ai 150 parapluies en magasin, que je vendrai à votre club à une grande réduction.

LA GRANDE VENTE

D'un FONDS de BANQUEROTE

De la valeur de

\$5392.45

Récemment acheté à Toronto est

COMMENCEE CE MATIN

Conditions: Paiement comptant ou sur livraison des effets.

UN SEUL PRIX

BRYSON, GRAHAM & Cie.,

152 et 154, rue Sparks.

R. J. DEVLIN.

A ETRE RAFFLE

Un magnifique cheval, carrosse (Rockaway) et harnais, à l'hôtel St Louis, rue York, Lundi, le 28 Juillet 1884. PRIX DU BILLET, 50 cents.

24 juil 3 f

L'expérience, la persévérance le comptant et l'énergie.

DOIVENT L'EMPORTER.

LA GRANDE VENTE DE MODES

L'ÉTÉ se continuera pour quelques jours seulement, chez

A. WOODCOCK.

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX NOS & GARNIS EST CHEZ

L'HOMME MODISTE.

LOT SPÉCIAL DE PARASOLS DOUBLES se vendant rapidement à \$1.50. Valeur \$2.75. Voyez les au numéro

39 Rue Sparks,

Je n'ai aucune intention d'abandonner les affaires. Avec un assortiment complet de modes et ayant l'appui des dames d'Ottawa je continuerai mon œuvre quand même cela prendrait dix saisons.

C'est le bon moment

J'OFFRE UNE

REDUCTION GENERALE

SUR

TOUS LES CHAPEAUX

ACTUELLEMENT

EN MAGASIN

C'EST LE MOMENT D'EN PROFITER

J'ai aussi un assortiment complet de

Parasols en Caoutchouc, Parapluies, etc.

H. L. COTE

128, Rue Rideau.

N. B.—Assortiment nouveau d'ouvrages faits par les sauvages.

AU CLERGE

OTTAWA PLATING WORKS

Toutes espèces d'ornements d'église, tels que

VASES,

CALICES,

PATÈNES,

CIBOIRES,

CRUCIFIX,

OSTENSIOIRS,

BURETTES,

ENCENSOIRS

CHANDELIERES,

Et autres ornements d'autels.

Calices et Ciboures dorés au vermillon, une spécialité.

Le seul établissement de ce genre à Ottawa

J. F. GARROW,

170, RUE SPARKS

Ottawa, 29 janvier 1883. 18.

OMMES
S, etc. pour
encera
OUT
5 POUR 75 CENTS
50 CENTS POUR 20
OTTAWA
Sacrifice
SSELLE
IE
afin de faire place
rintemp. qui nor
Cie.,
teurs directs.
lan
JULIEN,
Pompes Funèbres
E, Ottawa
Senécal.
annoncer au public d'Ottawa
es. Toute commande qu'on
era accordée à de certaines
ditions d'établissement et
s terres.
a faite aux acheteurs qui
era accordée à de certaines
ditions d'établissement et
s terres.
aires et numérotées, dan
tes à des conditions avaz
immédiatement leur culture.
ENT:
t la balance en cinq paie-
ble d'avance.
on de les cultiver recevront
paiement est fait en entier.
es par les terres concédées,
leur au pair, avec l'intérêt
Banque de Montréal, Mont
urra obtenir des informa
McTAVISH, commissaire.
NKWATER,
Secrétaire.
pour Enfants
pour Oiseaux
LAVERDURE
Rue RIDEAU.